



Syndicat majoritaire
Du CP PERPIGNAN

AGRESSION SUR PERSONNEL par un RECIDIVISTE !!!

le lundi 30 mars 2026

Ce **30 mars 2026 à 11h30**, lors de la distribution du repas au **Quartier d'Isolement**, un détenu ivoirien de 30 ans, **libérale en janvier 2027**, incarcéré pour agression sexuelle, violences et outrage sur personne dépositaire de l'autorité publique, a refusé de réintégrer sa cellule, adoptant une attitude provocatrice et agressive. Exigeant du rab, il s'est positionné dans l'encadrement de la porte, refusant de réintégrer sa cellule.

Face à l'intervention des personnels, l'individu s'est mis **en position de combat et a porté plusieurs coups de poing en direction des agents**, visant notamment **le visage**. Grâce **au sang-froid** des collègues, le pire a été évité, mais un agent a été touché au bras lors de l'intervention.

Une équipe a dû être constituée afin de placer, **non sans mal**, l'individu en prévention au quartier disciplinaire.

À peine cette intervention terminée, un autre détenu a refusé de réintégrer sa cellule en **MAH**, une structure de nouveau en stop écrou, avec **102 matelas au sol, 256 % de surpopulation, soit 339 détenus pour 132 places**. Le point commun entre ces deux détenus : **l'un a été transféré de Béziers et l'autre de Villeneuve-lès-Maguelone, tous deux s'étant déjà rendus coupables d'agressions sur des personnels dans leurs établissements précédents**.

L'UFAP UNSa Justice souligne le **professionnalisme** de l'équipe d'intervention ainsi que celui des agents **de la brigade QI/QD** pour maîtriser ce détenu violent.

L'UFAP UNSa Justice demande une **comparution immédiate de l'agresseur** ainsi que son **transfert** vers une **Unité pour Détenus Violents**, dans l'attente de la création **d'Etablissements Spécialement Adaptés**.

L'UFAP UNSa Justice demande à la direction interrégionale **d'arrêter de transférer sur la MAH** des individus dangereux tant que notre établissement restera en situation de surpopulation extrême.

Pour le bureau local

Le secrétaire Pierre Grousset

